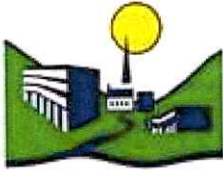


GREFFE



VILLE DE BEAUCEVILLE
PROMULGATION DU RÈGLEMENT 2023-498
AVIS PUBLIC

L'avis public est par les présentes, donné:

Lors d'une séance tenue le 5 juin 2023, le conseil a adopté le règlement suivant:

Règlement numéro 2023-498 constituant un comité consultatif d'urbanisme

- QUE le règlement vise à constituer, conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (chapitre A-19.1), un comité consultatif d'urbanisme et à fixer ses règles internes de fonctionnement ;
- QUE les procédures suivantes ont été accomplies préalablement aux présentes :
- | | |
|--|-------------|
| - Avis de motion : | 8 mai 2023 |
| - Dépôt et adoption du projet de règlement : | 8 mai 2023 |
| - Adoption du règlement : | 5 juin 2023 |
- QUE copie dudit règlement est déposée au bureau de la soussignée 540, boulevard Renault, Beauceville, où toute personne peut en prendre connaissance aux heures habituelles de bureau ;
- QUE ledit règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

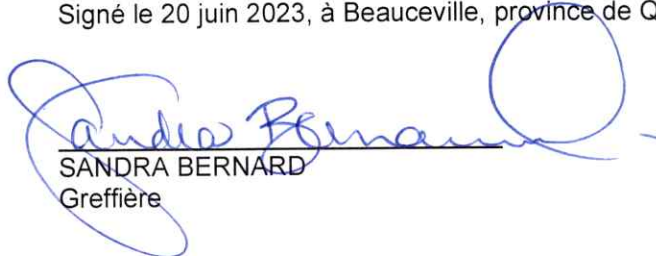
DONNÉ à Beauceville, province de Québec, ce 20 juin 2023.


SANDRA BERNARD
Greffière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, Sandra Bernard, greffière de la Ville de Beauceville, certifie que j'ai affiché le présent avis public sur le babillard situé à l'entrée de l'hôtel de ville et sur le site internet de la Ville de Beauceville le 20 juin 2023.

Signé le 20 juin 2023, à Beauceville, province de Québec.


SANDRA BERNARD
Greffière